

Communiqué de presse

Groupe Devernois

Validation des plans de continuations des sociétés DEVERNOIS SA et SOFRADE SAS et sortie de la procédure de redressement judiciaire

L'ensemble des collaborateurs du Groupe DEVERNOIS est heureux d'annoncer que par jugement du 15 avril 2022, le tribunal de Roanne a mis fin à la période d'observation et de redressement judiciaire de Devernois SA et de sa filiale SOFRADE SAS en acceptant les plans de continuation qui lui a été proposé pour ces 2 sociétés.

Le passif de la société restant sera remboursé sur une période maximale de 10 ans tels que présenté dans les jugements rendus.

Ce jugement a été prononcé après avoir reçu l'avis favorable unanime des instances judiciaires participantes à la procédure, les sociétés ayant démontrés pendant toute la période d'observation, leurs capacités à respecter le business plan transmis au tribunal au moment de l'ouverture des redressements judiciaires.

Ce plan prévoit que le groupe Devernois retrouve dès cette année très rapidement le chemin de la croissance et de la rentabilité.

Son activité sur le premier trimestre de l'année 2022 fait ressortir une hausse de chiffre d'affaires de 20% par rapport à 2021

Roanne, le 19 avril 2022

A propos de Devernois SA

La société Devernois SA est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de vêtements féminins et d'accessoires haut de gamme.

Son ADN est de proposer des collections centrées sur la maille, produite dans ces propres ateliers à Roanne.

Contacts

Devernois SA

Responsable de l'information

M. Olivier Courbet

contact.investisseurs@devernois.fr

T 33 (0) 4 77 44 21 00